

Chargé.e de mission arts visuels

Synthèse de l'offre

Employeur :	Rennes Métropole 4 avenue henri fréville 35207Rennes
Grade :	Attaché
Référence :	O035210400266963
Date de dépôt de l'offre :	07/04/2021
Type d'emploi :	Emploi permanent - vacance d'emploi
Ouvert aux contractuels	Oui (Art. 3-3 disposition 2 loi 84-53)
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/07/2021
Date limite de candidature :	03/05/2021
Service d'affectation :	Service Soutien aux Projets Culturels

Lieu de travail :

Lieu de travail :	4 avenue henri fréville 35207 Rennes
--------------------------	---

Détails de l'offre

Grade(s) :	Attaché Attaché de conservation du patrimoine Attaché principal Attaché principal de conservation du patrimoine
Famille de métier :	Culture > Politiques territoriales d'action culturelle
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

La Direction de la Culture de la Ville de Rennes et Rennes Métropole contribue à définir et met en œuvre la politique culturelle. Elle conseille les élus et mène une veille prospective dans les différents secteurs de la culture pour une meilleure anticipation des évolutions des conditions économiques de la culture, des mutations technologiques et des pratiques sociales. Comptant plus de 500 agents, la Direction de la Culture se compose de services centraux mutualisés, de 6 équipements culturels municipaux et de 3

équipements culturels métropolitains. Elle accompagne par ailleurs l'ensemble des acteurs culturels associatifs et les équipes artistiques du territoire via de nombreux dispositifs de soutien animés et gérés par le Service Soutien aux projets culturels. Recrutement statutaire par voie de mutation, détachement, liste d'aptitude ou à défaut contractuel

Profil demandé :

Justifiant d'une expérience significative sur des missions similaires, vous avez une bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, des politiques culturelles, du secteur de l'art contemporain et de l'ensemble du champ esthétique des arts visuels et des marchés publics. Vous savez conduire des opérations de commande d'art public. Vous avez démontré, par votre expérience, votre capacité à gérer de manière méthodique des dossiers complexes et transversaux. Vous appréciez le travail en équipe et savez vous fondre dans un collectif. Vous faites preuves de grandes qualités relationnelles et d'une réelle curiosité intellectuelle.

Poste ouvert aux agents titulaires des cadres d'emplois des attachés territoriaux et des attachés de conservation du patrimoine, aux lauréats de ces concours, ainsi qu'aux candidats reconnus travailleurs handicapés dans les conditions prévues par l'article 38 de la loi 84-53 du 26/01/84, ou à défaut aux non titulaires (CDD de 3 ans).

Mission :

Sous l'autorité de la responsable du service soutien aux projets culturels, vous avez la responsabilité de la mise en œuvre de la politique culturelle dans les secteurs des arts visuels. A ce titre, vous : - Assurez le suivi des acteurs associatifs du domaine de l'art contemporain, du design, de la photographie (etc.) et des artistes plasticiens, - Pilotez et animez l'ensemble des dispositifs d'aides aux acteurs des arts visuels (bourses, ateliers, acquisitions, évènementiel arts visuels, etc.) - Assurez la mise en œuvre de la commande d'art dans l'espace public (1% artistique, appels à projet...)

Contact et informations complémentaires : Adressez CV et lettre de candidature avant le 03/05/2021, sous réf. : en cliquant sur le bouton "Postuler" ou si besoin par courrier "Direction des Ressources humaines - Mission Recrutement - CS 63126-35031 RENNES Cedex".

Téléphone collectivité : 02 23 62 10 10

Lien de publication : <https://metropole.rennes.fr/>

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.